



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle du Centre Multifonctionnel du secteur de Capucins, à 20h00, le 4 juin 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20h10.

RÉS.01.06.18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en y apportant les modifications suivantes :

Points retirés :

8. Autoriser déplacements du maire et 1 conseiller – Inauguration du Parc éolien communautaire Nicolas Rioux à Ste-Françoise / Budget rég.
20. Règlement no. 281-2018 sur le traitement des élus municipaux.

Points ajoutés :

22. a) Entériner la signature de l'entente intervenue dans le dossier de la Ville contre Épinexperts S.A. par le directeur général et greffier.
22. b) Autoriser le paiement des factures pour services professionnels / Les Services Ducharme – 745.\$ - Budget rég.
22. c) Autoriser l'installation d'une enseigne « Halte mariale » - Service Myriam-sur-Mer.
22. d) Présentation et financement du Projet FAIR 2018 / Participation financière de la Ville – 2 222.\$ - Surplus acc.
22. e) Autoriser signature & présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles – Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE

RÉS.02.06.18

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 17 MAI 2018

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL** de la **séance ordinaire** du 7 mai 2018 ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la **séance extraordinaire** du 17 mai 2018 soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.03.06.18

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que les comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #7184 à #7212 ainsi que #30681 à #30738, pour un montant total de **119 641.74\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 AVRIL 2018

L'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 30 avril 2018 ont préalablement été déposés par la trésorière à chacun des membres du Conseil municipal.

RÉS.04.06.18

DÉCRÉTER LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ DU 3 AU 9 JUIN 2018

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **DÉCRÈTE** la période du 3 au 9 juin 2018, la « **SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ** » visant à mettre de l'avant les actions et les valeurs qui caractérisent notre communauté.

ADOPTÉE

RÉS.05.06.18

AUTORISER LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE L'UTILISATION DE LA HALTE ROUTIÈRE – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2018 / CLUB OPTIMISTE DE CAP-CHAT

Mme Jacinthe Côté et M. Jean-Marc Lemieux déclarent leur intérêt à titre de membres du Club Optimiste de Cap-Chat.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que le **maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer**, pour et au nom de la municipalité, le **protocole d'entente à intervenir avec le Club Optimiste de Cap-Chat** relativement à l'utilisation de la halte routière, et ce, pour la tenue des différentes activités de la Fête Nationale du Québec qui se dérouleront du 22 au 27 juin 2018.

ADOPTÉE

RÉS.06.06.18

AUTORISER SUBVENTION / CENTRE DE PLEIN AIR DE CAP-CHAT – 5 000.\$ - BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE le Centre de Plein Air de Cap-Chat, en début de mars 2018, a sollicité auprès du Conseil municipal une aide financière de l'ordre de quinze mille dollars (15 000.\$) pour rencontrer leurs obligations financières de fin de saison;

ATTENDU QU'au terme d'une rencontre entre les membres du Conseil et certains administrateurs du Centre de Plein Air de Cap-Chat, dont messieurs Robert Pelletier et Bernard Lemieux, le Conseil a consenti à apporter l'aide financière demandée;

ATTENDU QU'un montant de dix mille dollars (10 000.\$) a déjà été versé le 27 mars 2018;

ATTENDU QUE le Centre de Plein Air de Cap-Chat a transmis une demande au Conseil afin d'obtenir le versement de la seconde tranche, soit cinq mille dollars (5 000.\$);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le versement d'une aide financière de cinq mille dollars (5 000.\$)**, au **Centre de Plein Air de Cap-Chat**, dans le but de répondre à leurs obligations financières de fin de saison; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.07.06.18

**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ADHÉSION 2018-2019 / ASSOCIATION
TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE – 776.\$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#28441 du 25-04-2018) de l'**Association touristique régionale de la Gaspésie**, au montant de **776.\$ + taxes**, représentant la cotisation annuelle 2018-2019; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.08.06.18

**AUTORISER PAIEMENT DE LA RÉCLAMATION POUR L'ACHAT D'UN
CONGÉLATEUR À LA CANTINE / MME CLAUDIA ROY – 300.\$ - BUDGET RÉG.**

ATTENDU QU'au printemps 2018, le caveau de la cantine de la halte routière a été complètement inondé;

ATTENDU QUE ce caveau servait de pièce d'entreposage au service de la cantine;

ATTENQUE QUE dans l'événement, la locataire de la cantine, madame Claudia Roy, a perdu un congélateur rendu inutilisable;

ATTENDU QUE madame Claudia Roy a transmis une réclamation à la Ville où elle prétend celle-ci responsable;

ATTENDU QUE sans reconnaître sa responsabilité, la Ville s'est entendue avec sa locataire sur un règlement de trois cents dollars (300.\$);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que le Conseil **AUTORISE le paiement d'une somme de trois cents dollars (300.\$)** à la locataire de la cantine de la halte routière, **madame Claudia Roy**, en guise de **dédommagement pour la perte d'un congélateur**; cette dépense est prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.09.06.18

**AUTORISER VERSEMENT D'UN DON POUR BOURSE DES FINISSANTS DE CAP-
CHAT EN SECONDAIRE V / 250.\$ - BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le versement d'un don**, pour un montant de l'ordre de **deux cent cinquante dollars (250.\$)**, à **l'un des finissants de secondaire V de Cap-Chat** fréquentant l'école Gabriel-Le Courtois; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.10.06.18

**AUTORISER DÉPLACEMENTS DE M. SIMON LANDRY À MARSOUI – RENCONTRE
DES RESPONSABLES EN LOISIRS DE L'URLS GÎM / BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement des frais de déplacements** à Marsoui, de monsieur **Simon Landry** (accompagné de messieurs Renald Roy et Stéphane Lemieux), concernant une rencontre des responsables en loisirs de l'URLS GÎM tenue le 23 mai dernier; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.11.06.18**MANDATER Me JEAN-FRANÇOIS ROY POUR LA VENTE D'IMMEUBLES DES TAXES IMPAYÉES / BUDGET RÉG.**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil peut ordonner de vendre à l'enchère publique les immeubles sur lesquels des arrérages de taxes sont accumulés;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 24 mai 2018 de la trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes municipales imposées n'ont pas été payées, à savoir :

MATRICULE	SOLDE DÛ AU 24.05.2018
6941-55-3398	4 577.19\$
6134-51-6540	845.53\$
6540-32-8456	10 983.19\$
6239-63-0251.01	6 201.30\$
6239-63-0251.02	814.37\$
6239-63-0251.03	702.29\$
6239-63-0251.04	777.81\$
6239-63-0251.05	1 029.99\$
6239-51-7940	7 837.07\$
5234-64-8693	5 019.12\$
4832-47-8992	1 578.77\$
6436-68-3095	8 050.77\$
6437-93-5226	4 203.62\$
6835-99-5080	152.79\$
6841-43-5339	6 261.71\$
6339-03-4456	631.82\$
6339-98-2708	5 403.85\$
6731-25-8065.08	1 064.71\$
6434-05-9000	7 283.70\$
6339-35-4510	207.44\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE Me Jean-François Roy**, avocat, de **procéder à la vente d'immeubles à l'enchère publique**, en vertu des dispositions de la Loi sur les cités et villes, les immeubles sur lesquels des taxes foncières et/ou des droits de mutation sont dus.

ADOPTÉE

RÉS.12.06.18**DEMANDE DE FINANCEMENT – CARREFOUR SOCIOCULTUREL DES CAPS / 828.\$ + TX – BUDGET RÉG.**

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour socioculturel des Caps s'est vu confier, lors de la fusion des municipalités de Capucins et Cap-Chat en mars 2000, la gestion et l'entretien de certains immeubles dont la halte routière du secteur Capucins incluant le Resto de la Halte;

CONSIDÉRANT QUE certains équipements du Resto sont désuets et nécessitent un remplacement immédiat;

CONSIDÉRANT la présentation d'une demande d'aide financière par ledit organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTE** la demande de financement déposée par les membres du Carrefour socioculturel des Caps, pour un **montant de l'ordre de 828.\$ + taxes**; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.13.06.18

AUTORISER INSCRIPTION ET DÉPLACEMENTS DE LA TRÉSORIÈRE À MATANE POUR FORMATION DE LA COMAQ / BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que madame **Marielle Émond**, trésorière, **SOIT ET EST AUTORISÉE à assister à une formation** intitulée « *Comptabilité et finances municipales 102 : maîtriser les transactions particulières* » qui se tiendra le 15 juin prochain à Matane et dont le **coût de l'inscription est fixée à 455.\$ excluant les frais de déplacements**; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.14.06.18

AUTORISER LOCATION D'UN BALAI MÉCANIQUE – 120.\$ + TX L'HEURE / TRANSPORT CORMIER & FILS INC. – BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Cap-Chat de procéder encore cette année au nettoyage (balayage) des rues municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède pas l'équipement requis pour ce type de travaux et fait appel à un entrepreneur spécialisé pour les services de balayage des rues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE la location d'un balai mécanique** (SP4000-Johnston) **avec opérateur**, de **Transport Cormier & Fils Inc. de New Richmond**, au taux de **120.\$ + taxes / heure + transport (1 heure – aller)**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.15.06.18

AUTORISER ACHAT DE PIÈCES POUR RÉPARATION DE LA NIVELEUSE / GRADER'S PRO – 8 434.50\$ + TX – BUDGET RÉG.

ATTENDU l'inspection faite sur la niveleuse et les réparations nécessaires qu'elle requière;

POUR CE MOTIF, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'achat de pièces pour la niveleuse de Grader's Pro de Québec**, pour un montant de l'ordre de **8 434.50\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.16.06.18

AUTORISER ACHAT COMMUN D'UNE LAVEUSE POUR BUNKERS (HABITS DE COMBAT) / VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS – 1 600.\$ - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT une des règles de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail obligeant le nettoyage régulier des habits de combat afin de prévenir le cancer chez les pompiers;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de notre territoire souhaitent faire l'achat commun d'une machine à laver les habits de combat des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE le coût total pour l'acquisition de la machine à laver s'élève à 9 054.28\$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Ville de Cap-Chat pour l'achat en commun d'une machine à laver les habits de combat est fixée à 1 600.\$ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE M. Carol Dugas**, directeur du Service incendie, **à procéder à l'achat en commun d'une machine à laver les habits de combat (bunkers) des pompiers**, de l'entreprise L'Arsenal, dont la **participation financière s'élève à 1 600.\$ (taxes incluses)**; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.17.06.18

**AUTORISER L'ACHAT D'UNE BANNIÈRE POUR L'ASSOCIATION DES
POMPIERS VOLONTAIRES DE CAP-CHAT / 200.\$ - BUDGET RÉG.**

ATTENDU QUE les pompiers volontaires de la Ville de Cap-Chat organisent et animent régulièrement différentes activités pour les citoyennes et citoyens de la municipalité;

ATTENDU QUE l'Association des Pompiers de Cap-Chat souhaite faire l'acquisition d'une bannière, au coût de 200.\$, afin d'augmenter leur visibilité auprès de la communauté;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **CONTRIBUE** financièrement à l'**achat de la bannière** de l'Association des Pompiers de Cap-Chat, pour un montant de l'ordre de **200.\$**; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RAPPORT DU MAIRE

Conformément à la Loi 122, le maire doit, lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyennes, citoyens, des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Mme Marie Gratton, maire, procède à la lecture du « Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs » pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.

Une copie dudit rapport est publiée sur le site Internet de la municipalité et accessible à la réception de l'Hôtel de Ville.

RÉS.18.06.18

**ENTÉRINER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERVENUE DANS LE DOSSIER
DE LA VILLE CONTRE ÉPINEXPERTS S.A. PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL &
GREFFIER**

ATTENDU le recours judiciaire institué par la Ville contre l'entreprise forestière, Épinexperts S.A., dans le dossier de la Cour du Québec, Chambre civile, du district judiciaire de Gaspé, Palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts, portant le numéro 130-22-000896-182;

ATTENDU QUE les parties au terme de négociations en sont venues à une entente afin de clore le dossier au moyen d'une transaction;

ATTENDU QUE les termes de la transaction projetée ont été discutés entre les membres du Conseil qui s'en sont déclarés satisfaits;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité d'**ENTÉRINER la signature de la transaction-quittance** par le directeur général et greffier, monsieur Yves Roy, en date du 1^{er} juin 2018.

ADOPTÉE

RÉS.19.06.18

**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURES POUR SERVICES PROFESSIONNELS /
LES SERVICES DUCHARME – 745.\$ - BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement des factures** (#FA-CC-108 et #FA-CC-109 du 31-05-2018) de « **Les Services Ducharme** », au montant de **745.\$**, ayant trait aux services professionnels rendus dans le cadre du Programme Village-relais; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.20.06.18

AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE « HALTE MARIALE » - SERVICE MYRIAM-SUR-MER

ATTENDU le projet déposé à la Ville par madame Suzanne Blanchard, pour le compte de l'organisme « Service Myriam-sur-Mer », lequel projet porte le titre de « Halte mariale »;

ATTENDU QUE le projet rencontre les obligations réglementaires de la Ville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE Service Myriam-sur-Mer à utiliser à son profit la structure de bois érigée sur le terrain de la ville**, à l'ouest du 127 rue Notre-Dame Est (maison Service Myriam-sur-Mer), **en vue d'y installer une enseigne identifiant une « Halte mariale »**.

ADOPTÉE

RÉS.21.06.18

PRÉSENTATION ET FINANCEMENT DU PROJET FAIR 2018 / PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE - 2 222.\$ - SURPLUS ACC.

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PRÉSENTE** un projet dans le cadre du « **Programme Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine** », pour un montant de l'ordre de 24 682.\$ dont la **participation financière municipale de 2 222.\$ est prélevée au surplus accumulé**.

Il est, de plus, résolu que le **maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents** relatifs au Projet FAIR 2018.

La trésorière est autorisée à préparer et à signer les demandes de réclamation relatives audit Projet FAIR 2018.

ADOPTÉE

RÉS.22.06.18

AUTORISER SIGNATURE & PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX ADMISSIBLES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

ATTENDU QUE le Conseil de Ville de Cap-Chat a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Haute-Gaspésie a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière suivant le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, **CONFIRME** son engagement à faire réaliser les travaux dans les règles d'application en vigueur et **RECONNAÎT** qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Il est, de plus, résolu que le **maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer**, pour et au nom de la municipalité, **tous les documents inhérents au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)**.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 21h17 et il est proposé par **RICHARD ÉMOND** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE
GREFFIER

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET